

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
---	--

Papeete, le 21 mai 2025

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

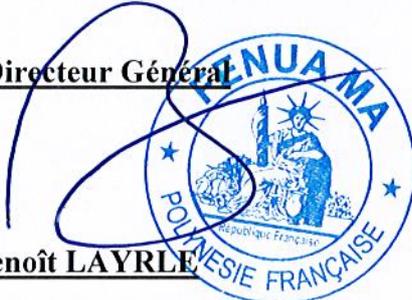
Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Mardi 20 Mai 2025 à 10h30 à Inaveiti dans la Commune de Moorea** :

- **Délibération n°13/2025** Retirant la délibération n°08/2025 et Adoptant le Budget Primitif de l'Exercice 2025 – V2 ;
- **Délibération n°14/2025** Portant transformation d'un (1) poste de « Manœuvre » en « Chauffeur Poids Lourds – Manœuvre » dans la Fonction Publique Communale et modifiant la délibération n°12/2015 du 25 mars 2015 ;
- **Délibération n°15/2025** Relative à l'appel d'offres de fourniture et de maintenance d'une presse à carcasses ;
- **Délibération n°16/2025** Autorisant le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°001-2021, relatif à la Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie dans la vallée de la PUNARUU.

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général



Benoît LAYRLE